



BROCHURE

MANUEL OCDE-FAO SUR LA DÉFORESTATION ET LE DEVOIR DE DILIGENCE DANS LES FILIÈRES AGRICOLES



MANUEL OCDE-FAO SUR LA DÉFORESTATION ET LE DEVOIR DE DILIGENCE DANS LES FILIÈRES AGRICOLES

Le Manuel OCDE-FAO sur la déforestation et le devoir de diligence dans les filières agricoles vise à aider les entreprises à intégrer les considérations relatives à la déforestation et à la dégradation des forêts dans leur devoir de diligence et leurs efforts d’approvisionnement responsable, et à adopter une approche globale du risque de déforestation et des résultats positifs pour les forêts. Il s’appuie sur le cadre du devoir de diligence basé sur les risques figurant dans le Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables - le principal cadre international pour la conduite responsable des entreprises et le devoir de diligence basé sur le risque dans le secteur agroalimentaire.

Forêts et déforestation

Des forêts saines sont essentielles aux trois piliers du développement durable : la croissance économique, le progrès social et la durabilité environnementale. Les taux actuels de déforestation constituent une menace importante pour leur survie. En outre, au cours de la période 2000-2018, près de 90 % de la déforestation mondiale a été causée par l’expansion de l’agriculture, tant pour les cultures que pour l’élevage.

Le développement du commerce et des affaires a favorisé la croissance des filières mondiales. Aujourd’hui, on estime qu’un tiers des exportations agroalimentaires sont commercialisées dans le cadre de chaînes de valeur globalisées. Alors que la déforestation intervient en des endroits spécifiques en amont de la filière, les entreprises et les fournisseurs en aval jouent un rôle essentiel en veillant à ce que le risque de déforestation soit pris en compte dans les filières auprès desquelles ils s’approvisionnent.

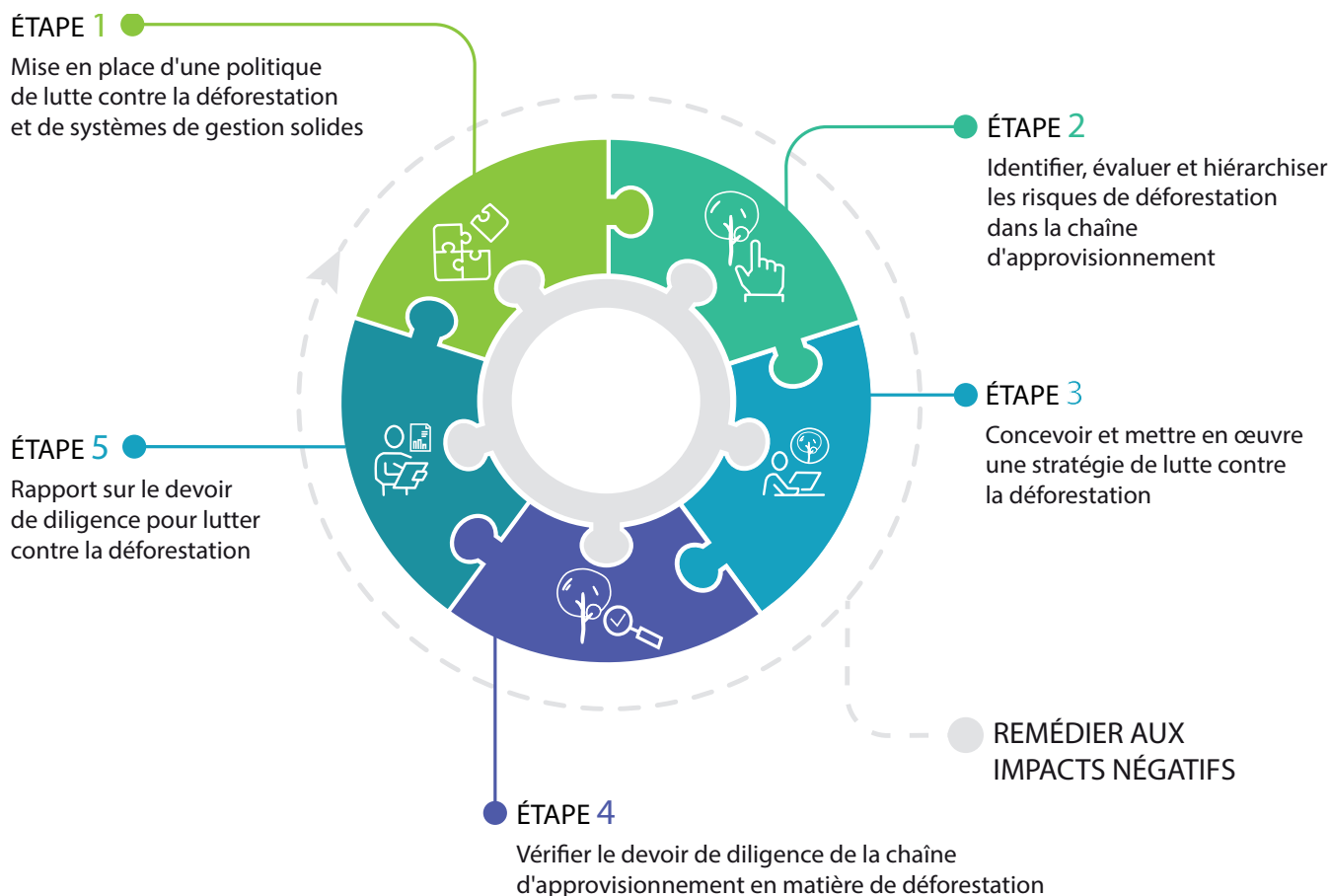
Le devoir de diligence dans les filières agricoles

Le “devoir de diligence” désigne le processus par lequel les entreprises identifient, évaluent, préviennent, atténuent et rendent compte de la manière dont elles traitent les effets négatifs réels et potentiels de leurs propres activités, de leurs filières et de leurs autres relations d’affaires.

En faisant un effort concerté pour réduire les impacts négatifs, les entreprises peuvent contribuer à réduire les impacts environnementaux, y compris la déforestation, et à faire progresser les normes du travail et les droits de l’homme.

Le cadre du devoir de diligence basé sur les risques figurant dans le Guide OCDE-FAO décrit les cinq étapes qu’une entreprise peut suivre pour identifier, prévenir et traiter les risques de déforestation dans le cadre de ses activités, de ses filières et de ses relations commerciales. Chacune de ces étapes est résumée ci-dessous et est décrite en détail dans le Manuel.

Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables - Cadre en cinq étapes pour un devoir de diligence basé sur les risques



Source : Adapté du Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables (OCDE-FAO, 2016).

L'approche du devoir de diligence basé sur les risques décrite dans le Manuel intègre la traçabilité, mais s'étend plus largement, permettant aux entreprises d'adopter une approche commerciale et de gestion globale pour lutter contre la déforestation, et couvrant un éventail plus large de produits, y compris les matières premières agricoles et les produits agroalimentaires associés. Elle met également en évidence la manière dont les entreprises peuvent s'engager

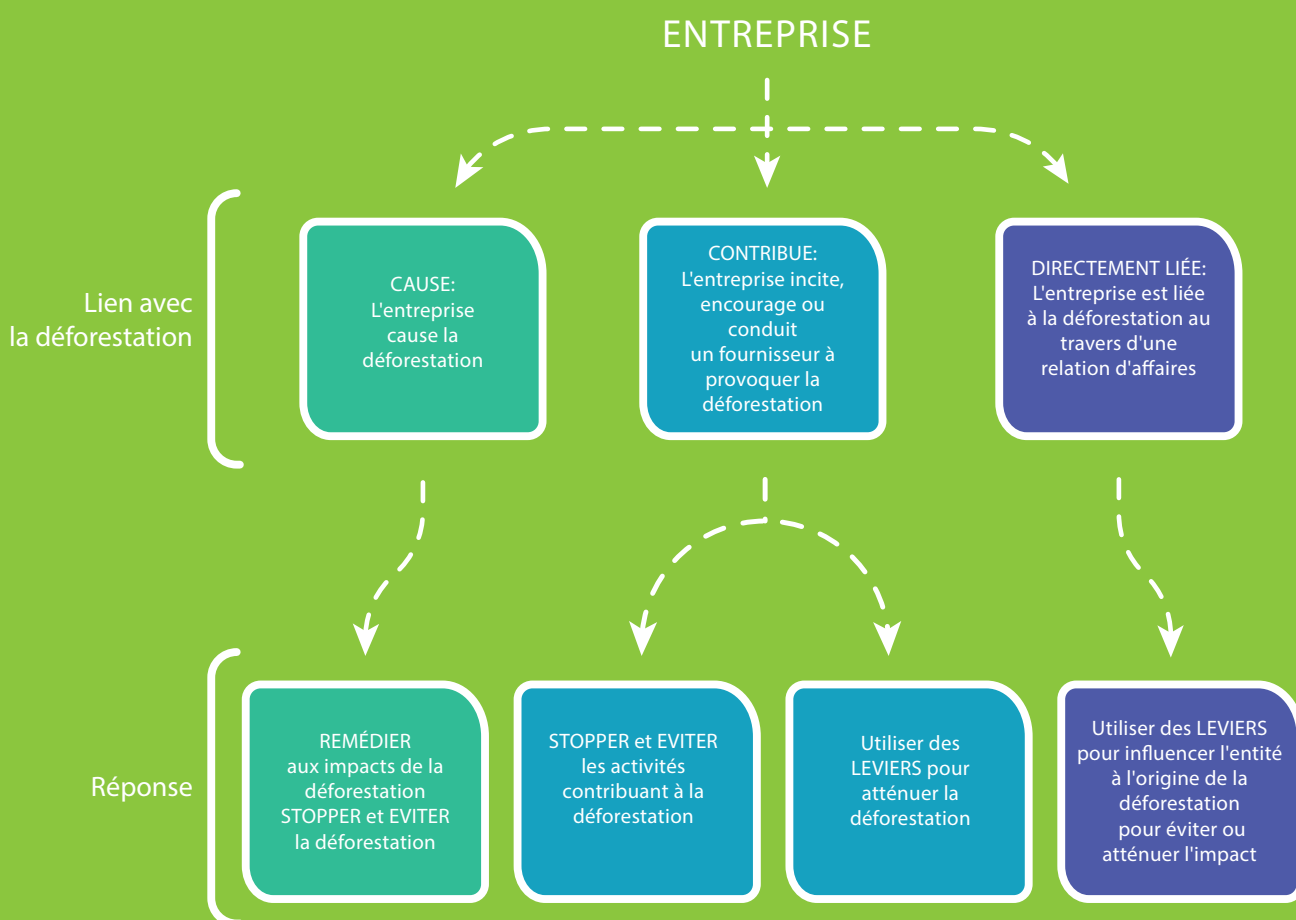
de manière significative avec les parties prenantes à chaque étape du processus du devoir de diligence. L'approche du devoir de diligence basé sur le risque aide les entreprises à mener leurs efforts d'approvisionnement responsable tout en respectant la législation concernant la transparence et les impacts environnementaux et sociaux dans les filières, législation qui est de plus en plus courante.

Comprendre les liens entre une entreprise et la déforestation

Une entreprise peut être à l'origine de la déforestation ou de la dégradation des forêts, y contribuer ou y être directement liée par ses activités commerciales.

Il est important de comprendre le lien entre l'entreprise et la déforestation, ou le risque de déforestation, car cela permet à l'entreprise de savoir ce qu'elle est censée faire en réponse à l'impact. En fonction de sa relation avec l'impact, prendre des mesures pour répondre à la déforestation ou aux risques de déforestation pourrait, par exemple, signifier prendre des mesures pour remédier directement à l'impact, cesser les activités causant l'impact ou prévenir l'impact potentiel, ou utiliser un effet de levier pour influencer l'entité causant l'impact afin qu'elle cesse, prévienne ou remédie à l'impact, selon le cas.

La réparation pourrait, par exemple, consister à recréer pour les personnes touchées et l'environnement une situation équivalente à celle dans laquelle ils se trouveraient si la déforestation n'avait pas eu lieu. Lorsque cela n'est pas possible, les entreprises doivent envisager des mesures correctives en coopération avec les communautés touchées, y compris des compensations pour la déforestation ou la dégradation de forêts.





ÉTAPES

ÉTAPE 1 Mise en place d'une politique de lutte contre la déforestation et de systèmes de gestion solides

À l'étape 1, l'entreprise met en place des systèmes de gestion et des politiques solides pour faire face aux risques de déforestation et soutenir des filières agricoles responsables. Il s'agit d'un processus itératif : la politique et sa mise en œuvre devront être régulièrement réexaminées à la lumière de l'évolution des circonstances.

- Établir ou mettre à jour les politiques de développement durable relatives à la déforestation et les intégrer dans les processus de l'entreprise. Ces politiques comprennent des objectifs de réduction de la déforestation et du risque de déforestation. La politique doit s'appliquer à l'ensemble de l'entreprise, être approuvée au plus haut niveau et être intégrée dans les systèmes de gestion et les organes de contrôle.
- Communiquer la politique et intégrer les attentes dans les relations avec les fournisseurs et les autres partenaires d'affaires. La politique doit être communiquée à tous les employés, partenaires commerciaux, investisseurs et parties prenantes concernées, y compris les communautés locales et les peuples autochtones.
- Mettre en place des systèmes de contrôle tout au long de la filière. Il s'agit notamment de procédures d'examen indépendant et transparent du respect de la politique, et du suivi des chaînes de contrôle des matières premières et des produits potentiellement associés à la déforestation.
- Mettre en place un mécanisme de recours et gestion des plaintes au niveau opérationnel, en consultation et en collaboration avec les parties prenantes concernées, comprenant à la fois des systèmes d'alerte précoce pour les risques de déforestation et des systèmes de réclamation.

ÉTAPE 2 Identifier, évaluer et hiérarchiser les risques de déforestation dans la filière

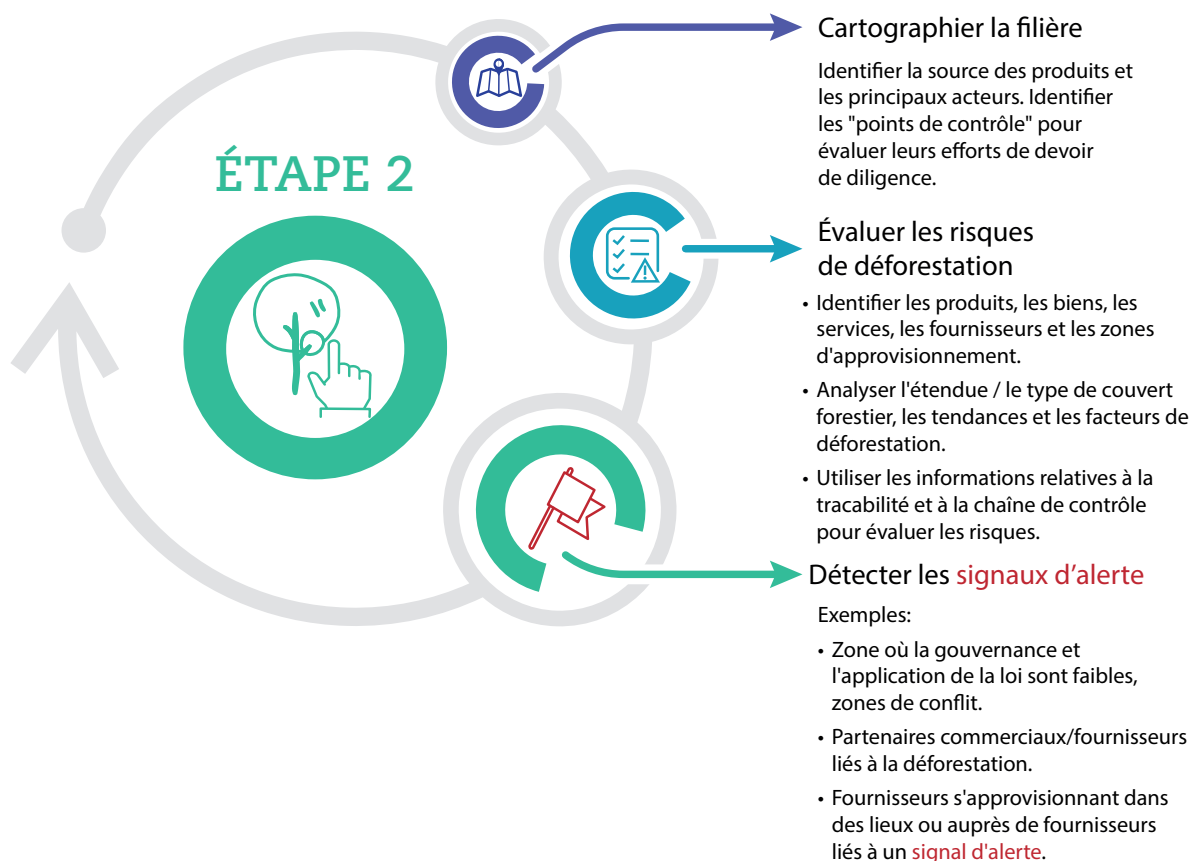
À l'étape 2, l'entreprise passe en revue ses filières pour détecter les risques de déforestation. Il s'agit de cartographier les filières, d'analyser les risques de déforestation associés et d'établir le degré d'implication de l'entreprise dans ces risques et l'effet de levier qu'elle peut exercer sur eux.

- Cartographier la filière - notamment en identifiant la source géographique des produits dans les filières de l'entreprise et les principaux acteurs impliqués dans l'approvisionnement et la transformation des produits, y compris les fournisseurs, les négociants et les partenaires commerciaux. Les entreprises doivent identifier les "points de contrôle" au sein de chaque filière afin d'évaluer les efforts de devoir de diligence fournis par ces entités.

- Évaluer les risques de déforestation associés aux produits, biens, services, fournisseurs et zones géographiques d'approvisionnement. L'analyse de l'étendue et du type de couverture forestière dans la zone d'approvisionnement, des tendances et des risques de déforestation, des facteurs directs et indirects de dé-

forestation, des niveaux de traçabilité ou des informations disponibles sur la chaîne de contrôle, ainsi que de la complexité de la filière, contribuera à l'évaluation de ce risque.

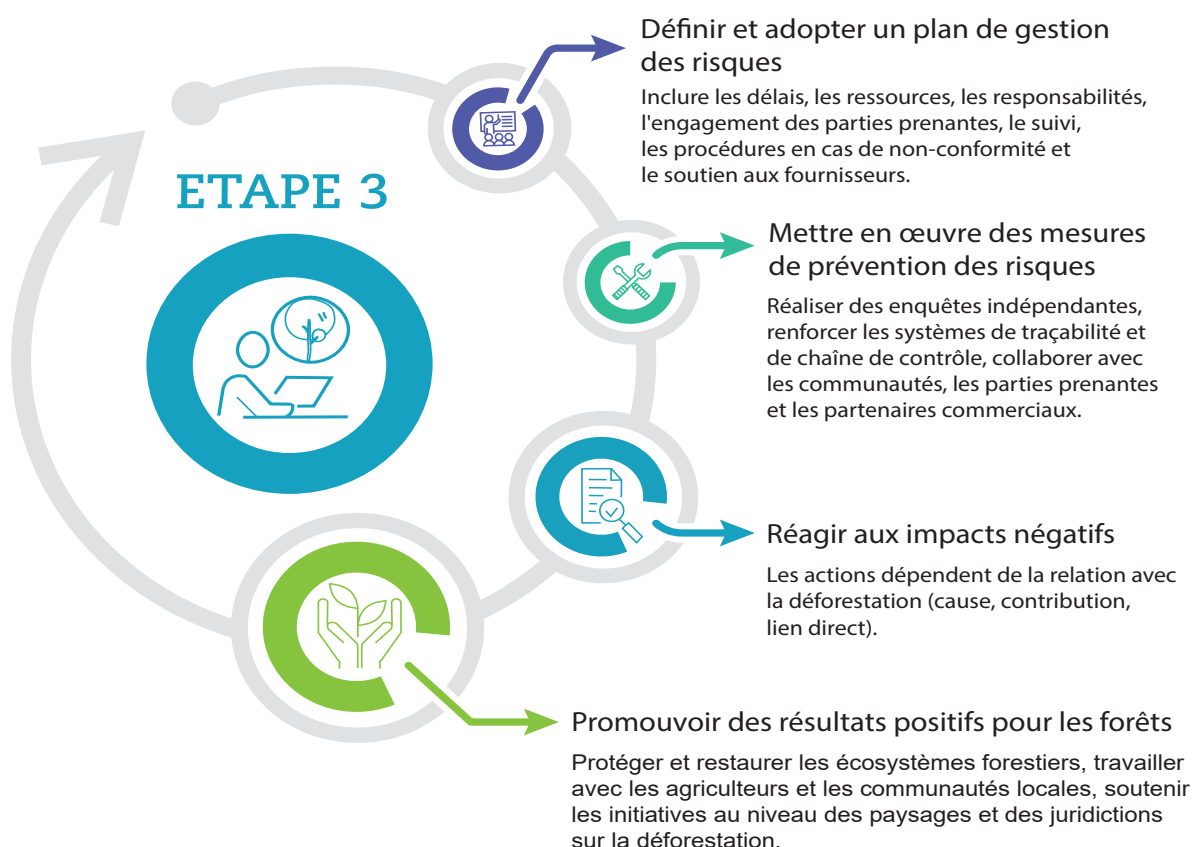
- Détecter les "signaux d'alerte" : Il peut s'agir de zones d'approvisionnement où les niveaux de gouvernance et d'application de la loi sont faibles, ou de zones de conflits en cours. Des signaux d'alerte doivent également être déclenchés pour les partenaires commerciaux dont on sait qu'ils ont de mauvais antécédents en matière de déforestation ou qui se sont approvisionnés en produits de base dans des lieux ou auprès de fournisseurs sous le coup d'un signal d'alerte.



ÉTAPE 3 Conception et mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre la déforestation

À l'étape 3, l'entreprise conçoit et adopte un plan de gestion des risques en réponse aux risques de déforestation identifiés à l'étape 2, et met en œuvre des mesures visant à réduire la déforestation et le risque de déforestation.

- Définir et adopter un plan de gestion des risques, comprenant des échéances mesurables, des ressources, une distribution des responsabilités, des procédures de consultation des parties prenantes, des systèmes de suivi et d'établissement de rapports, des procédures à suivre en cas de non-respect des règles par les fournisseurs et des mesures de soutien aux producteurs.
- Réagir aux impacts négatifs, notamment en mettant en œuvre le plan de gestion des risques et en assurant le suivi de ses performances. Comme indiqué ci-dessus, les mesures prises par l'entreprise pour atténuer les effets néfastes dépendent de la mesure dans laquelle elle les provoque, y contribue ou y est directement liée.
- Mettre en œuvre des mesures de prévention des risques, notamment en commandant des études indépendantes sur les zones d'origine et les partenaires commerciaux, en renforçant les systèmes de traçabilité et de chaîne de contrôle, en collaborant avec les communautés locales et les autres parties prenantes et en s'engageant étroitement avec les partenaires commerciaux.
- Promouvoir des résultats positifs pour les forêts. Le Manuel présente un large éventail de mesures que les entreprises peuvent prendre pour réduire et éviter la déforestation et contribuer à des résultats positifs tels que la protection et la restauration des écosystèmes forestiers, la collaboration avec les agriculteurs, les coopératives et les communautés locales, le soutien à des initiatives au niveau du paysage ou juridictionnelles pour aider à traiter les causes profondes de la déforestation, ainsi que la promotion et le soutien des initiatives internationales.



ÉTAPE 4 Vérifier l'efficacité du devoir de diligence à l'égard de la filière

À l'étape 4, l'entreprise s'assure que ses actions de devoir de diligence sont efficaces.

- Suivre la mise en œuvre et l'efficacité des activités de devoir de diligence. L'entreprise doit vérifier que les risques de déforestation ont été identifiés et évités et que les impacts négatifs ont été atténués.
- Intégrer les résultats du suivi et de la vérification dans la conception et le fonctionnement du système de devoir de diligence. Même lorsque le risque a été atténué ou évité, l'entreprise doit procéder à un contrôle préalable continu pour s'assurer que le risque ne se reproduise pas ou que de nouveaux risques n'apparaissent pas.
- Contrôler les mécanismes de contrôle interne de l'entreprise pour s'assurer qu'ils fonctionnent comme prévu. Consulter les peuples autochtones, les communautés locales, la société civile et les organisations internationales et s'engager avec eux afin d'identifier les problèmes et d'améliorer les processus de devoir de diligence.

ÉTAPE 5 Rendre compte de l'exercice du devoir de diligence relatif à la filière

À l'étape 5, l'entreprise rend compte de ses efforts pour mettre en œuvre ses politiques de devoir de diligence et de leur impact sur le respect de ses engagements.

- Rendre compte publiquement des politiques et pratiques de devoir de diligence liées aux forêts, y compris les engagements et les objectifs, les systèmes de gestion, les résumés des informations collectées (y compris les risques identifiés) et les évaluations des progrès réalisés par rapport aux objectifs et à la conformité avec la législation nationale et les normes internationales.
- Faire figurer ces résultats dans les rapports annuels ou de développement durable de l'entreprise ou dans des rapports spécifiques sur l'impact sur les forêts, et les rendre publics par le biais du site web de l'entreprise, des médias sociaux et des réunions avec les parties prenantes et les communautés.

Conseils pour les petites et moyennes entreprises (PME)

Le Manuel contient des recommandations sur la manière dont les PME peuvent adapter le devoir de diligence fondé sur le risque pour lutter contre la déforestation :

- Adapter la politique de l'entreprise en matière de déforestation à partir d'initiatives sectorielles ou de politiques et d'engagements d'autres PME.
- S'engager dans des plateformes multipartites sur les produits agricoles durables qui visent à minimiser la déforestation par le biais d'une action collective.
- Travailler avec des systèmes de certification ou des associations sectorielles pour partager les évaluations des risques, la traçabilité et les informations de suivi.
- Utiliser les plateformes existantes pour aider à identifier la déforestation dans les zones d'approvisionnement.
- Collaborer avec d'autres PME pour identifier et hiérarchiser les risques de déforestation.

CONTACTS

Sophia GNYCH | rbc@oecd.org

Analyste politique, Filières en agriculture responsable

Centre pour la conduite responsable des entreprises

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Tomislav IVANCIC | responsible-business-conduct@fao.org

Conseiller, Approvisionnement responsable et filières agricoles

Division des marchés et du commerce (EST)

Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Caroline MERLE | forestry@fao.org

Expert, Déforestation

Division des forêts (NFO)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE et du Directeur général de la FAO. Les opinions et les arguments qui y sont exprimés ne reflètent pas nécessairement les opinions officielles des pays membres de l'OCDE ou de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Publication originale par l'OCDE et la FAO en anglais sous le titre Brochure: OECD-FAO Business Handbook on Deforestation and Due Diligence in Agricultural Supply Chains © OCDE/FAO 2023, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/c0d4bca7-en>.

© 2023 FAO pour cette édition linguistique. La qualité de la traduction et sa cohérence avec le texte dans la langue d'origine de l'ouvrage relèvent de la seule responsabilité de l'auteur de la traduction. En cas de divergence entre l'œuvre originale et la traduction, seul le texte de l'œuvre originale doit être considéré comme valable.

Ce manuel est financé par le ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ) et soutenu par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH.

Crédit photo: © STILLFX/Getty Images.

Avec le soutien de



Federal Ministry
for Economic Cooperation
and Development

Mis en œuvre par

giz

Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Lire le manuel complet:



En savoir plus sur la conduite responsable
des entreprises dans le secteur agricole :



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à disposition
selon les termes de la licence [CC BY-NC-SA 3.0 IGO](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/)